



Recueil de la jurisprudence

Arrêt du Tribunal (sixième chambre) du 29 mars 2012 — Kaltenbach & Voigt/OHMI (3D eXam)

(affaire T-242/11)

« Marque communautaire — Enregistrement international — Requête en extension territoriale de la protection — Marque figurative 3D eXam — Motifs absolus de refus — Caractère descriptif et absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b) et c), du règlement (CE) n° 207/2009 »

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques composées exclusivement de signes ou d'indications pouvant servir à désigner les caractéristiques d'un produit [Règlement du Conseil n° 207/2009, art. 7, § 1, c)] (cf. points 24-26, 28-31)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 1^{er} mars 2011 (affaire R 2361/2010-2) relative à une extension territoriale à l'Union européenne, de la protection de l'enregistrement international de la marque figurative 3D eXam.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Kaltenbach & Voigt GmbH est condamnée aux dépens.